

Objet : Construction d'un Centre de Tennis à Prima :

- Cession du terrain d'assiette par bail à construction à la Ligue Réunionnaise de Tennis,
- Subvention de 250 000 Frs à la ligue Réunionnaise de Tennis

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs, et Chers Collègues

La Ligue Réunionnaise de Tennis envisage de réaliser à Prima, non loin du Stade de l'Est, un Centre de Tennis comprenant quatre courts éclairés et un vestiaire-douches dont le coût est estimé à 1 000 000,00 F.

A cet effet, la Ligue Réunionnaise de Tennis sollicite de la Commune :

- La mise à disposition du terrain d'assiette (cadastré section BN N°2 partie, d'une superficie approximative de 5 000 m<sup>2</sup>); celle-ci pourrait intervenir par le biais d'un bail à construction dont il vous appartiendra, en cas d'accord, de fixer la durée et les conditions financières;
- une subvention de 250 000 Francs destinée à compléter le financement du projet, lequel s'établit comme suit :

- Fonds National de développement du Sport..... 200 000 F.
- Fédération Française de Tennis..... 200 000 F.
- Commune de Saint-Denis..... 250 000 F.
- Ligue Réunionnaise de Tennis..... Le reste.

La contrepartie de cette subvention pourrait être la réservation des courts à des utilisateurs désignés par la Mairie durant certains créneaux horaires à préciser.

Je vous demande votre avis sur cette affaire.

Le Conseil Municipal adopte A L'UNANIMITE cette affaire, en précisant que la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération sera assurée par la Commune, et que les conditions du bail à construction sont les suivantes : durée de 18 ans au Franc symbolique.